

N/REF : 30/05/2024 13H08 C:264017 I:33807
V/REF : ACCORD DEVIS
V/Email reçu le Jeudi 30/05/2024 à 13H08

SHARONIZADEH AHMAD

**15 IMPASSE DE LA NOYAREY
38410 ST MARTIN D'URIAGE**

SELON DEVIS N° 4050020

IMMEUBLE : LIEU D'INTERVENTION
Résidence de + de 2ans
Cf Localisation
38400 ST MARTIN D'HERES

St Martin-H, le 07 Juin 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N 15 IMPASSE DE LA NOYARET 38410 ST MARTIN D URIAGE
MR SHARONIZADEH 0762678982
MAIL: AHMAD.SHARONIZADEH@YAH00.FR

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 4050020 du 29/05/2024 d un montant de
530,70 HT

Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

MISE EN PLACE DU MATERIEL
OUVERTURE DE LA CUVE AU PREALABLE
POMPAGE DES EAUX ET DES BOUES
NETTOYAGE HAUTE PRESSION DES PAROIS
FERMETURE DU TROUE D HOMME

TRAVAUX SUIVANT DEVIS EFFECTUES LE 06/06/2024 A 8H30

OBSERVATIONS : FF TT Email envoyé le 29/05/24 à 14H53 M. - PARTICULIER

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs
interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	530,70	530,70
	TOTAL H.T.		530,70
	T.V.A. a 10,00%		53,07
	TOTAL T.T.C.En EURO		<u>583,77</u>

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN